Image not found or type unknown

PEUT ON ETRE SOLIDAIRE D UNE DETTE PENALE SUITE A LA CONDAMNATION DE SON EPOUX

Par **CAPITAIN**, le **29/11/2019** à **00:22**

Bonnjour,

Mon epoux à été condamné en 2006 penalement et à rembourser monaiterement ce delit penal fruit d'une escroquerie nous nous sommes mariés en 2007. Je suis convoqué pour une saisie sur saliaire pour cette dette resultant de la condamnation de mon epoux. Quel recours ai je ? quel article de loi peut je brandir devant le Tribunal d'instance.

MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés